



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune d'Avusy

du 5 janvier 1983

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune d'Avusy ;
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

CV 59285 - Chemin des Neufs-Fontaines (ancien lieu-dit)

au chemin, sans issue, partant de la route de Sézegnin, à la hauteur de no 32, en direction nord-ouest.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er mars 1983.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni